



**SIMAJE
du Pays de Lourdes**

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 8 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Comité du SIMAJE en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, .

Etaient présents :

Thierry LAVIT, Denise CAPOU, Sylvie SILORET, Guy VERGES, Sandrine MAURA, Stéphane ARTIGUES, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD

Etait représenté :

Philippe ERNANDEZ donne procuration à Jean-Luc DOBIGNARD

Etaient excusé(e)s :

Jean-marc BOYA, Gérard CLAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Jeanine BORDE

Secrétaire de séance : Sandrine MAURA

DELIBERATIONS

N° 1

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES DU SIMAJE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Rapporteur : Jean-Luc DOBIGNARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2334-32 et L.2334-33 relatifs à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Considérant que le SIMAJE du Pays de Lourdes œuvre depuis plusieurs années pour améliorer la qualité énergétique, la sécurisation et l'accessibilité des établissements scolaires de son territoire,

Considérant qu'une nouvelle tranche de travaux est envisagée en 2023 afin de poursuivre la sécurisation, la rénovation énergétique et l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments scolaires et permettre ainsi d'améliorer le confort d'accueil pour les élèves ainsi que pour le personnel enseignant et les agents intervenant dans les écoles,

Considérant que les travaux et études envisagés concernent les écoles des communes de Loubajac, Poueyferré, Saint-Pé de Bigorre, ainsi que les écoles Darrespouey, Ophite, Lannedarré, Lapacca (maternelle et élémentaire) et école élémentaire Honoré Auzon à Lourdes,

Considérant que ces travaux correspondent à de l'équipement en matériel de sécurité des établissements, à une étude pour l'amélioration de l'accessibilité et du remplacement de matériel pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,

Les travaux sont détaillés dans l'annexe jointe à la délibération.

Considérant que ce plan d'investissement s'élève à 230 833 € HT, et sera inscrit dans le budget 2023 de la collectivité. Ces travaux démarreront en 2023 et s'étaleront sur l'année 2024,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles pour l'Etat au titre de la DETR 2023, le Bureau syndical du SIMAJE propose de solliciter une aide au titre de la DETR 2023 à hauteur de 115 416 € (50 %),

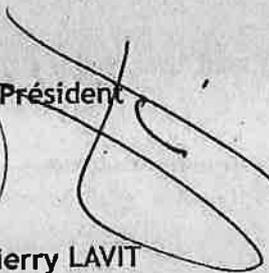
Le plan de financement est le suivant :
Coût de l'opération : 230 833 €
DETR 2023 : 115 416 €
Autofinancement : 115 417 €

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) approuvent la réalisation des travaux de rénovation énergétique, sécurisation et accessibilité au sein des écoles du SIMAJE pour un montant de 230 833 € HT,

2°) sollicitent une subvention auprès de l'État à hauteur de 50 % au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023,

3°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette délibération.


Le Président
Thierry LAVIT


La secrétaire
Sandrine MAURA